

<https://47.snuipp.fr/Acceleration-de-carriere-consulter-son-rendez-vous-de-carriere>



Accélération de carrière : consulter son « rendez-vous de carrière »

- Paritarisme - Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2018

Dernière mise à jour : 1er septembre 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [1. Tout d'abord, se connecter à Iprof](#)
- [2. Sélectionner « Les Services »](#)
- [3. Sélectionner « Votre compte-rendu de](#)
- [4. Lire le compte-rendu](#)
- [5. En lire plus et ajouter des \(...\)](#)
- [6. Et l'appréciation finale... alors ?](#)
- [7. Lire aussi :](#)

À l'occasion des « rendez-vous de carrière », il convient de lire le compte-rendu, le commenter, et attendre l'avis définitif...

Pour le passage d'échelon, depuis le 6e ou le 8e, ainsi qu'au 9e pour accéder au grade de la hors classe, le rendez-vous de carrière (synonyme « d'inspection ») peut permettre d'avancer plus vite.

Ce rendez-vous de carrière se concrétise par un compte-rendu de l'IEN, puis par une « appréciation finale » portée par l'IA, avant d'être transformé en « points » pour le barème.

Pour accéder à tout cela, il faut savoir le trouver depuis Iprof

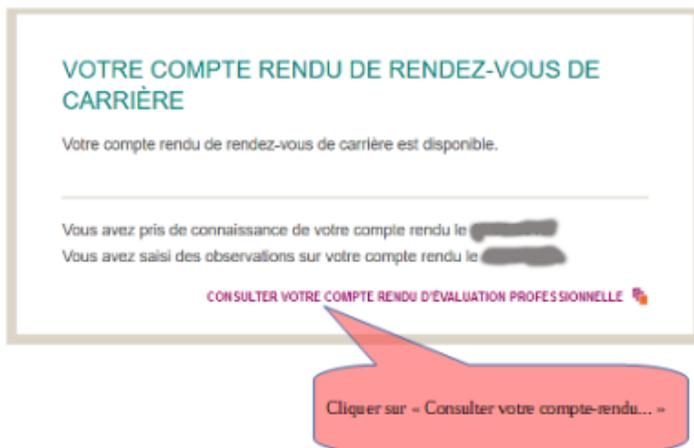
1. Tout d'abord, se connecter à Iprof

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lo...>

2. Sélectionner « Les Services »



3. Sélectionner « Votre compte-rendu de rendez-vous de carrière »



4. Lire le compte-rendu

Vous pouvez alors lire le compte-rendu, avec les « croix » placées où il faut (?).



5. En lire plus et ajouter des observations

Plus bas, apparaît « l'appréciation générale des évaluateurs » :



Ensuite, c'est l'indication de la date de votre « prise de connaissance » :



Puis, le cadre où vous pouvez laisser des « observations » :

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES SUR VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Conformément à la réglementation applicable, vous aviez jusqu'au [date] pour saisir vos observations éventuelles.

pas d'observation

6. Et l'appréciation finale... alors ?

Là, ça dépend...

L'IA notifiera son appréciation finale dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire suivante.

Pour l'image ci-dessous, cette rentrée n'a pas encore eu lieu :

VOTRE APPRÉCIATION FINALE

Aucune appréciation finale n'est disponible pour le moment

C'est cette appréciation finale qui sera ensuite traduite en « points » pour la future promotion.

7. Lire aussi :

[L'avancement d'échelon : comment ça marche ?](#)

[La Hors Classe : comment ça marche ?](#)

[La Classe exceptionnelle : comment ça marche ?](#)